



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOUT 2019

Etaient présents :

- Frédéric SABY, Maire
- Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- André FOURNIER, 3ème adjoint
- Mickaël BESSERVE
- Frédéric DUGOUT
- Dominique FOURNIER
- Jean-François MARCHEIX
- Christelle MONNET
- Josiane MOUTARDE
- Franck PERE
- Mathieu THOMAS

Etaient excusés :

- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint, pouvoir à Frédéric SABY
- Roland VIALIS, pouvoir à Jean-François MARCHEIX
- Damian WALSH, pouvoir à Mathieu THOMAS

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2019
3. Projet de nouvelle station d'épuration : échange LABONNE Guy/Section du Montot et Commune
4. Consultation des membres de la section du Montot
5. Indemnités Agent Recenseur
6. Motion de soutien à la Trésorerie de Pontaumur
7. Questions diverses

La séance débute à 20H05.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote.

Vote : 15 voix pour

2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2019

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2019 est soumise au vote.

Vote : 15 voix pour

3. Projet de nouvelle station d'épuration : échange LABONNE Guy/Section du Montot et Commune

Dans le cadre de l'acquisition foncière prévue pour la construction de la nouvelle station d'épuration, l'EPF-SMAF avait été sollicité pour la négociation avec le propriétaire des parcelles AN 101 et AN 162, Mr Guy LABONNE.

Or à ce jour, les négociations entre l'EPF SMAF et M. Guy LABONNE, propriétaire des parcelles, sont au point mort.

Pour autant, ce dernier vient de faire une proposition d'échange directement à la commune, à savoir :

- ◆ la cession à titre gracieux à la commune des parcelles AN 102 et AN 162 lui appartenant contre la cession à titre gratuit par la commune :
 - ✓ d'une partie de la parcelle sectionnale AS 121
 - ✓ d'une partie de la parcelle sectionnale AS 63
 - ✓ d'une portion de la voie communale N°20 le long de sa parcelle AS 155
 - ✓ d'une portion de la voie communale N°20 le long de sa parcelle AS 63

D'autre part, M. Guy LABONNE a également proposé que :

- La totalité des frais de bornage et l'ensemble des frais notariaux soient pris en charge par la commune

Trois courriers et mail ont été reçus en mairie pour l'acquisition de la seconde partie des parcelles citées ci-dessous :

- ✓ Mr Jean-Paul Jouhannel souhaite acquérir la seconde partie de la parcelle AS 121
- ✓ Mr Sébastien Jouhannel souhaite acquérir une partie de la parcelle AS 63
- ✓ Mr Benjamin AURELLE souhaite acquérir le reliquat de la parcelle AS 63.

Il est précisé qu'une consultation des membres de la section du village du Montot est nécessaire avant de procéder à la cession partielle ou totale des parcelles AS 121 et AS 63.

Les surfaces exactes seront définies par les documents d'arpentage.

Le maire propose de valider l'échange Guy LABONNE/Biens sections du Montot et Commune.

Vote : 15 voix pour

4. Consultation des membres de la section du Montot

Pour faire suite à l'échange et à la cession des terrains cités au point n°3, il est nécessaire de faire une consultation des membres de la section du Montot : 4 questions seront posées :

- ✓ Echange avec Guy LABONNE :
 - d'une partie des parcelles sectionnales AS 121 ET AS 63
- ✓ Cession à Jean-Paul JOUHANNEL :
 - d'une partie de la parcelle sectionnale AS 121
- ✓ Cession à Sébastien JOUHANNEL :
 - d'une partie de la parcelle sectionnale AS 63
- ✓ Cession à Benjamin AURELLE :
 - d'une partie de la parcelle sectionnale AS 63

Les frais de bornages resteront à la charge de la commune. Toutefois, les bornes seront à la charge des nouveaux propriétaires.

Les 3 cessions seront enregistrées par actes administratifs.

Le maire propose de valider la consultation des membres de la section du Montot pour l'échange et la cession de biens de section.

Vote : 15 voix pour

Rappel : est membre de section toute personne majeure ayant sa résidence principale dans la commune et étant inscrit sur la liste électorale

5. Indemnités Agent Recenseur

Dans le cadre du recensement début 2020, le maire propose de verser la totalité de la dotation octroyée par l'état à l'agent recenseur recruté à cet effet (montant de la dotation non connu à ce jour).

Les charges salariales et patronales seront versées par la commune.

Vote : 15 voix pour

6. Motion de soutien à la Trésorerie de Pontaumur

Une réunion de présentation du nouveau schéma de déploiement des services de la DGFIP à l'horizon 2022 à laquelle étaient conviés la totalité des maires de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a eu lieu le 10 juillet 2019.

La nouvelle carte proposée condamnerait les deux trésoreries du territoire à savoir Pontaumur et Bourg Lastic.

La DGFIP propose la mise en place d'accueils de proximité dans les Maisons de Service Au Public du territoire (Pontaumur, Pontgibaud, Bourg-Lastic et Giat) ainsi que la présence d'un conseiller aux collectivités locales qui serait basé à Pontaumur dans les locaux communautaires.

Sur cette proposition de la DGFIP, le territoire serait alors totalement dépourvu de sites de services de gestion comptable, le plus proche étant situé à Montaigut distant de plus de 50 km du siège de la Communauté de communes et à plus d'une heure de route.

Cette proposition ne peut qu'engendrer de nombreux dysfonctionnements que ce soit dans le cadre de la gestion quotidienne de la comptabilité des communes et de la communauté de communes, que pour la gestion comptable de dispositifs spécifiques tel que les régies.

Cette proposition va également à l'encontre de la volonté de l'Etat de réinvestir des territoires ruraux et de travailler à une démétropolisation des services existants et à venir.

Le maire propose de valider le modèle de délibération suivant :

- ✓ refuser la nouvelle carte diffusée par les services de la DGFIP,
- ✓ maintenir le site de gestion comptable à Pontaumur pour l'ensemble du territoire communautaire et que les communes de l'ensemble du territoire puissent être rattachées à ce site de gestion comptable
- ✓ déployer un accueil de proximité au sein des MSAP de Pontgibaud, Bourg-Lastic et Giat.

Le maire propose de valider la motion de soutien à la trésorerie de Pontaumur

Vote : 15 voix pour

7. Questions diverses

- ✓ Adressage :
L'adressage devrait être terminé avant le 1^{er} décembre 2019.
Une réunion publique aura lieu prochainement.
Le déploiement de la fibre est prévu au plus tard en 2022.
- ✓ PLU :
Nous attendons la convocation devant la « Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) » pour le projet de zone d'activité à La Fayolle.
Une réunion publique est prévue à l'automne.
- ✓ Travaux ancien Presbytère :
Le marché est lancé : il y a eu beaucoup de consultation sur internet (50 environ). Les travaux pourraient, en principe, débuter avant la fin de l'année.
Les diagnostics amiante et plomb ont été effectués sur la totalité du bâtiment.
Ils démontrent une présence très limitée de ces matériaux.
- ✓ Pétanque :
Les toilettes ne fonctionnent pas.
Au vu du permis de construire datant de 1995, aucun système d'assainissement n'a été prévu pour ce local.

Il va falloir se mettre en conformité et se raccorder au réseau dès que possible. Une étude de travaux est nécessaire.

- ✓ Pompiers :
Il est prévu la création d'une porte de service sur le pignon du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 21h20

La secrétaire,

Le maire,